

# Ouvrez les yeux lorsque vous achetez un chaton!



Le chat est sans aucun doute le n° 1 de nos animaux de compagnie. Plus de 1,3 million de ces êtres exceptionnels nous tiennent compagnie en Suisse. Que ce soient des chats de gouttière ou des chats de race, les deux jouissent d'une popularité de plus en plus grande. Si vous aimez les chats et que vous pensez en adopter un comme compagnon, laissez-moi vous donner quelques renseignements importants.

## **Chat de gouttière ou chat de race ?**

Tous les chats sont beaux et fascinants. Si l'on adopte un chat de gouttière, il faut, la plupart du temps, lui donner la possibilité de retrouver l'espace libre auquel il était habitué autrefois ou depuis son enfance. En ville cela n'est plus possible partout et l'on pense alors à un animal qui a été élevé dès sa naissance dans une maison et qui ne connaît donc pas cette liberté : un chat de race.

La FEDERATION INTERNATIONALE FELINE, la FIFe, reconnaît aujourd'hui 36 races de chat avec chacune leurs différentes variétés. Des élevages existent en Suisse pour la plupart de ces races. Ces chats de race vivront très bien dans votre salon, même si vous habitez au septième étage. Si vous travaillez toute la journée, vous ne devez pas pour autant renoncer à un chat, mais dans ce cas donnez-lui un compagnon (ou une compagne). Tout d'abord, étudiez les différentes races. Naturellement, on se décide généralement selon ses préférences pour une race, mais considérez que, bien que chaque animal ait son caractère propre, les différentes races ont également leurs particularités. Il existe un grand nombre de livres traitant des différentes races de chats. Une quinzaine d'expositions félines sont organisées annuellement en Suisse. Vous avez ainsi la possibilité de voir ces animaux de près et surtout de vous entretenir avec leurs éleveurs.

## **L'achat d'un chaton**

Après avoir minutieusement tout vérifié (la permission du propriétaire de l'appartement, l'accord des autres membres de la famille, les dispositions nécessaires en cas d'absence, de vacances, etc. ), vous avez pris la décision.

N'achetez jamais un chat à une exposition féline. Si un chaton vous fascine lors d'une exposition, prenez contact avec son éleveur et mettez vous d'accord sur une visite chez lui, à la maison. Le cas échéant réservez le chaton.

Selon le règlement de la FEDERATION FELINE HELVETIQUE – FFH (la seule fédération faïtière suisse affiliée à la FIFe), le chaton doit être âgé d'au moins 12 semaines lors de son adoption. Il devrait avoir subi un test de la leucose et devrait être vacciné avec un rappel contre cette maladie ainsi que contre le coryza et le typhus du chat. Lors de la remise du chaton, exigez un certificat de bonne santé établi moins de trois jours auparavant par un vétérinaire. Le carnet de vaccination doit également vous être remis à ce moment-là. En ce qui concerne le pedigree, l'acheteur n'y est généralement pas encore inscrit en tant que nouveau propriétaire. Le pedigree doit donc vous être présenté et le formulaire de transfert de propriétaire doit être rempli. Le pedigree devrait alors vous parvenir 4 semaines plus tard.

Un grand nombre d'éleveurs de la FFH utilisent un contrat de vente type mis à la disposition par la fédération. Lisez-le attentivement et ne le signez que si vous êtes entièrement d'accord. Pour les chats de race, on fait souvent la distinction entre un chat de compagnie, un chat d'exposition et un chat d'élevage, ce qui se reflète naturellement sur le prix de vente du chaton. Si vous achetez un chat de compagnie, vous devez savoir que ce chat ne sera pas apte aux expositions ou à l'élevage parce que, éventuellement, certaines caractéristiques de sa race ne correspondent pas tout à fait au standard. Demandez à l'éleveur de vous expliquer de quoi il s'agit. Si vous achetez un chat d'exposition, il ne vous sera jamais garanti que ce chat remportera des titres et des prix en exposition car cela dépend de la concurrence qu'il aura. Si, bien que vous achetiez un chat d'exposition, l'éleveur aimerait vous interdire par contrat de faire de l'élevage avec ce chat, réfléchissez bien avant de signer le contrat de vente et, surtout, demandez à l'éleveur de vous expliquer les raisons de cette restriction. Il appartient à l'éleveur de décider s'il vend ses animaux pour l'élevage ou s'il préfère les vendre comme animaux de compagnie.

**Ne signez en aucun cas un contrat de vente douteux mentionnant une majoration de prix ou même une peine conventionnelle ou un dédit dans le cas où vous voudriez faire de l'élevage avec le chat que vous avez acheté.**

### **Que coûte un chaton ?**

Les frais habituels comme l'alimentation, la litière, etc, reviennent à 2 ou 3 francs par jour. Pour la répétition des vaccins, éventuellement le détartrage des dents, il faut compter 60 à 100 francs par année. En cas d'accident ou de maladie, les frais de vétérinaire sont sensiblement plus élevés.

Le prix d'achat d'un chaton de race se situe entre 600 et 1'500 francs. Ce prix peut cependant être plus élevé pour certaines races très en vogue ou très rares, ainsi que pour des animaux de très grande valeur (animaux d'élevage ou d'exposition). Pourtant je trouve que payer plus de 2'000 francs pour un chaton est très exagéré et je ne le ferais pas.

Si un chaton vous est offert sans pedigree, il est bien possible qu'il ne s'agisse pas d'un chat de race mais d'un métis. Seul le pedigree vous certifie qu'il s'agit bien d'un chaton de race. Les arguments bienveillants du vendeur ne sont pas un certificat. Le prix d'un chaton sans pedigree correspond au prix d'un chat de maison correctement vacciné et en bonne santé. Il devrait se situer entre 170 et 300 francs. La FFH interdit expressément à ses membres de vendre des chats sans pedigree. Vous pouvez obtenir un chaton gratuit dans une ferme. Mais dès que vous êtes à la maison, vous devez sans tarder l'emmener chez un vétérinaire pour le faire examiner, le faire vacciner et traiter contre les parasites. Cette consultation et ces traitements vous coûteront, suivant la région où vous habitez, entre 160 et 200 francs. A cela s'ajoutera naturellement la castration du chat.

La FFH regroupe 13 sections et 6 clubs ou cercles de race. N'hésitez pas à demander des renseignements ou à vous faire conseiller par des personnes spécialisées. Le « Katzenmagazin » (ne paraît qu'en allemand) publie un grand nombre d'annonces de clubs félins et d'annonces de chatons. Vous trouverez également les adresses des clubs de la FFH sur notre site Internet :

[www.ffh.ch](http://www.ffh.ch)

Hermetschwil, le 27 juillet 2003

Alfred Wittich, président de la FFH